

Axes stratégiques de l'offre de formation à destination des personnels pour l'année 2024

Le conseil d'administration

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L115-4 et L421-1 à 8 ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment ses articles 58 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis favorable unanime du Comité Social d'Administration de l'UBS en date du 27 novembre 2023 (délibération 2023-24_CSA_09) ;

Le plan de formation de l'université Bretagne Sud répond à un triple objectif :

1. Permettre à son personnel d'acquérir et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions en proposant des formations collectives et individuelles,
2. Définir la stratégie de l'université en matière de développement des ressources humaines et de politique de formation des personnels,
3. S'inscrire dans un cadre national fixé par la loi du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique.

Le plan de formation s'adresse à l'ensemble des personnels de l'établissement, titulaires et contractuels (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs). Il informe également sur le droit à la formation et les dispositifs de formation proposés aux agents de l'État.

Il est établi, d'une part, sur la base des priorités stratégiques identifiées par l'établissement et, d'autre part, par l'analyse des besoins remontés à l'occasion des entretiens professionnels individuels et par les retours des directeurs et chefs de service sur les attendus en matière de formation des personnels.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les axes stratégiques de l'offre de formation à destination des personnels pour l'année 2024 suivants :

- **Accompagner les priorités de l'université**

1. Sensibiliser les personnels aux axes stratégiques de l'établissement (mer et littoral ; industrie du futur ; cyber et intelligence des données, les rapports entre environnement, santé & handicap)
2. Développer l'offre de formation pour mettre en œuvre le plan de transition écologique et sociétale
3. Consolider l'offre de formation autour de la santé mentale des étudiants
4. Former les personnels enseignants et non enseignants à l'anglais
5. Mutualiser des formations au sein de l'AUB

- **Professionaliser et développer les compétences métiers**

1. Accompagner les nouveaux arrivants dans la prise de leurs fonctions
2. Accompagner les managers dans la mise en œuvre des projets de modernisation de l'État
3. Renforcer les compétences managériales des personnels d'encadrement

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



- **Développer le numérique et les outils métiers**

1. Accompagner le schéma directeur du numérique
2. Accroître l'efficacité des agents dans l'utilisation des applications bureautiques et des applications métiers
3. Sensibiliser aux nouvelles technologies numériques pour l'enseignement
4. Développer le réseau des formateurs internes
5. Sensibiliser aux Intelligences Artificielles génératives

- **Accompagner les parcours professionnels**

1. Favoriser l'évolution professionnelle, accompagner les parcours professionnels ; sécuriser les carrières
2. Accompagner les agents dans la préparation de concours
3. Accompagner les personnels contractuels à durée déterminée
4. Orienter les agents en réflexion sur leur carrière vers le conseil en évolution professionnelle pour mieux identifier le besoin en formation

- **Veiller à la santé, à la prévention et à la qualité de vie au travail**

1. Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations : sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes, le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes
2. Proposer des formations permettant de promouvoir la qualité de vie au travail et de détecter les Risques Psycho-Sociaux (RPS)
3. Sensibiliser les personnels au handicap (enseignants, enseignants chercheurs, BIATSS) à l'accueil des étudiants en situation de handicap, à l'adaptation des postes au sein d'une composante ou d'un service
4. Accompagner à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUEVRP)
5. Prévenir les risques professionnels et répondre aux exigences réglementaires accrues en matière d'hygiène et de sécurité
6. Former les chefs de service et les responsables de site aux responsabilités sur la santé et la sécurité au travail

Document en annexe :

- Néant

| | | | |
|------------------------------|----|-----------------------------|----|
| Décompte des votes : | | | |
| | | <i>Suffrages exprimés :</i> | 23 |
| <i>Membres en exercice :</i> | 28 | <i>Pour :</i> | 23 |
| <i>Membres présents :</i> | 17 | <i>Contre :</i> | 0 |
| <i>Membres représentés :</i> | 6 | <i>Abstentions :</i> | 0 |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

